

Séance du vendredi 19 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

FOURNITURE ET MAINTENANCE DES BACS - FOURNITURE ET DISTRIBUTION DE SACS - ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE ET MARCHES SUR QUANTITES REELLEMENT EXECUTEES - APPEL D'OFFRES OUVERT (3 LOTS) - DECISION - FINANCEMENT

Considérant qu'au titre de sa compétence relative au service public de gestion des déchets, la métropole européenne de Lille (MEL) fournit aux usagers du territoire métropolitain les moyens de pré-collecte (bacs et sacs) nécessaires à la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant que les marchés de fournitures et de services liés aux moyens de pré-collecte, dont le montant des commandes annuelles est d'environ 8 000 000 € HT, arrivent à échéance en 2024 et en 2025, il convient de procéder à leur renouvellement ;

I. Exposé des motifs

Il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence pour la fourniture, la maintenance et la distribution de sacs et de bacs.

Les prestations seront décomposées en 3 lots, chaque lot étant conclu pour une durée de 4 ans selon les montants minimums et maximums quadriennaux suivants :

- Lot 1 : Fourniture des bacs, maintenance du parc de bacs et distribution des sacs sur le territoire Nord-Est
Montant minimum : 3 000 000 € HT
Montant maximum : 14 000 000 € HT
- Lot 2 : Fourniture des bacs, maintenance du parc de bacs et distribution des sacs sur le territoire Sud-Ouest
Montant minimum : 4 000 000 € HT
Montant maximum : 16 000 000 € HT
- Lot 3 : Fourniture de sacs
Montant minimum : 1 000 000 € HT
Montant maximum : 5 500 000 € HT

Le montant global maximum des trois lots s'élève ainsi à 35 500 000 € HT.

Les lots n° 1 et 2 donneront lieu à la conclusion de marchés sur quantités réellement exécutées mono-attributaires dont les montants estimés sur 4 ans sont de :

- 11 000 000 € HT pour le lot n° 1 ;
- 12 000 000 € HT pour le lot n° 2.

Le lot n° 3 donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire dont le montant estimé sur 4 ans est de 3 250 000 € HT.

Soit un montant global estimé sur la durée des marchés de 26 250 000 € HT.

Un appel d'offres ouvert sera donc lancé.

La fourniture de bacs cloisonnés et de pièces détachées fera quant à elle l'objet d'un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R. 2122-3 du code de la commande publique, la société SULO disposant de droits d'exclusivité sur la fourniture des bacs cloisonnés et des pièces détachées. Ce marché, d'un montant maximum sur 4 ans de 1 000 000 € HT, a fait l'objet d'une délibération en Bureau de ce même jour selon les délégations en vigueur.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, la commission principale Climat et écologie, Gestion de l'eau et des déchets, ENM, Agriculture consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) de réaliser les prestations de fournitures et services liées aux moyens de pré-collecte (3 lots) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à lancer un appel d'offres ouvert ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer les marchés ;
- 4) d'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure avec négociation, soit d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en vertu de l'article R.2122-22 du code de la commande publique ;
- 5) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits à inscrire au budget général en sections de fonctionnement et d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ